

## **DELIBERATION N° D.2020.07.39**

### **du Conseil communautaire du 7 juillet 2020**

#### **Décision modificative n°2 du budget annexe assainissement marchés de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.**

#### **Exercice budgétaire 2020.**

#### **Création d'une autorisation de programme (AP) pluriannuelle : travaux d'assainissement à Vélizy-Villacoublay.**

Date de la convocation : 1 juillet 2020  
Date d'affichage : 9 juillet 2020  
Nombre de conseillers en exercice : 76  
Secrétaire de séance : Charles RODWELL  
Rapporteur : M. Olivier DELAPORTE

**Président:** M. François DE MAZIERES

#### **Sont présents :**

M. Jacques ALEXIS, M. Renaud ANZIEU, Mme Marie-Hélène AUBERT, M. Tanneguy AUDIC DE QUERNEN, Mme Vanessa AUROY, M. Michel BANCAL, M. Jean-François BARATON, Mme Martine BELLIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Patrice BERQUET, Mme Anne-Sophie BODARWE, Mme Annick BOUQUET, Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU, Mme Sonia BRAU, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. François DARCHIS, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Olivier DE LA FAIRE, M. François DE MAZIERES, M. Olivier DELAPORTE, M. Richard DELEPIERRE, Mme Elodie DEZECOT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Bruno DREVON, Mme Lydie DUCHON, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Laëtitia GAINARD-VIOT, M. Stéphane GRASSET, M. Kamel HAMZA, Mme Jocelyne HANNIER, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Christophe KONSdorFF, Mme Magali LAMIR, M. Henri LANCELIN, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Jean Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, M. Olivier LEBRUN, M. Erik LINQUIER, M. Emmanuel LION, Mme Lucie LONCLE DUDA, M. Jean-Philippe LUCE, Mme Florence MELLOR, M. Alain NOURISSIER, M. Philippe PAIN, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, Mme Sylvie PIGANEAU, M. Gwilherm POULLENNEC, Mme Pascale RENAUD, M. Benoît RIBERT, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Richard RIVAUD, M. Charles RODWELL, Mme Dominique ROUCHER, M. Alain SANSON, Mme Martine SCHMIT, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Anne-France SIMON, M. Pascal THEVENOT, M. Marc TOURELLE, M. Luc WATTELLE.

#### **Absents excusés:**

Mme Marie BOELLE, M. Fabien BOUGLE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Valérie PECRESSE.  
Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO (pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY), M. Pierre SOUDRY (pouvoir à Mme Sylvie D'ESTEVE), Mme Anne-Lise JOSSET (pouvoir à Mme Florence MELLOR), Mme Christine CARON (pouvoir à M. Olivier LEBRUN), Mme Laurence AUGERE (pouvoir à M. Jean-Christian SCHNELL).

\*\*\*\*\*

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) ;

Vu la circulaire n° FCPE1602199C du 10 juin 2016 relative à la récapitulation des nomenclatures budgétaires et comptables applicables aux collectivités locales et à divers établissements publics locaux au 1er janvier 2016 ;

Vu la nomenclature comptable et budgétaire M49 ;

Vu la délibération n° D.2020.01.1 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 7 janvier 2020 relative à la création des trois budgets annexes assainissement (régie, marchés et DSP) de la communauté d'agglomération,

Vu la délibération n° D.2020.03.4 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 3 mars 2020 relative au vote du budget primitif 2020 du budget annexe assainissement marchés de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n° D.2020.03.10 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 3 mars 2020 relative au vote de la décision modificative n°1 du budget annexe assainissement marchés de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

-----

• Le budget annexe assainissement marchés regroupe les communes de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc en régie hors Versailles, soit : Bougival, Buc, Rennemoulin, Toussus-le-Noble, Vélizy-Villacoublay et Viroflay.

Il convient, par la présente délibération, de créer une Autorisation de Programme (AP) pluriannuelle « travaux d'assainissement à Vélizy-Villacoublay » suite au transfert du résultat assainissement voté à la précédente délibération et d'approuver la décision modificative n° 2 (DM2) de l'exercice budgétaire 2020 du budget annexe assainissement marchés.

• Le résultat transféré par Vélizy-Villacoublay est de 1 811 125,75 € et se décompose entre un excédent de fonctionnement de 1 226 568,82 € et un excédent d'investissement de 584 556,93 €.

Le résultat transféré par Vélizy-Villacoublay finance la totalité des reports de dépenses d'investissement transférés à Versailles Grand Parc (182 335,34 €). Le résultat transféré net des reports est de 1 628 790,41 €. Aucun emprunt n'est transféré.

Il est proposé de voter une Autorisation de Programme (AP) pour des travaux d'assainissement à Vélizy-Villacoublay d'un montant de 1 955 000 €, calculé sur le résultat transféré net des reports (1 628 790,41 €), majoré de la TVA (325 758,08 €) et arrondi en millier d'euros.

• Il est rappelé qu'une autorisation de programme (AP) constitue la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour la réalisation d'un programme d'investissement pluriannuelle. Corrélativement, les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées, pendant l'année, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes.

Les AP-CP doivent faire l'objet d'une délibération séparée de celle du budget. Le mécanisme des autorisations de programme-crédits de paiement (AP-CP) permet ainsi une plus grande transparence des engagements pluriannuels de la collectivité.

Cette procédure offre l'avantage d'inscrire au budget, chaque année uniquement, les crédits qui seront réellement consommés, c'est-à-dire les CP.

Un échéancier des crédits de paiement doit être voté, mais celui-ci est très théorique dans le cas présent.

AP n°	Objet	CP2020	CP 2021	CP 2022	CP2023	CP2024	TOTAL AP
2020-004	Travaux d'assainissement à Vélizy-Villacoublay	0 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	455 000 €	<b>1 955 000 €</b>

• Il est précisé qu'aucune Autorisation de Programme n'est proposée suite au transfert du résultat assainissement de Viroflay, car le résultat transféré (325 643,98 €) ne permet pas de financer l'intégralité des reports de dépenses d'investissement.

Des solutions de financement complémentaire des reports par la commune de Viroflay sont à l'étude sur un plan juridique et devraient être soumises au prochain conseil communautaire au mois d'octobre.

- Cette deuxième décision modificative du budget intervient après l'adoption :
  - du budget primitif 2020, par délibération du 3 mars 2020,
  - de la DM1, par délibération du 3 mars 2020 également.

La décision modificative de l'année vise principalement à intégrer les résultats 2019 transférés par les communes de Vélizy-Villacoublay et Viroflay, à inscrire des subventions notifiées de l'Agence de l'Eau, à annuler l'emprunt prévisionnel voté lors de la décision modificative n°1 pour financer les reports et à ajouter des crédits pour l'opération sous mandat d'assainissement non collectif à Rennemoulin.

Les recettes de fonctionnement sont augmentées de 1 252 239,10 € et correspondent uniquement au transfert des résultats excédentaires de fonctionnement de Vélizy-Villacoublay (1 226 568,82 €) et de Viroflay (25 670,28 €) comptabilisé sur le chapitre 002.

Les dépenses de fonctionnement sont augmentées de 10 000 €. Ce montant se compose d'un complément 5 000 € pour les intérêts annuels des emprunts et par une provision de 5 000 € pour le paiement éventuel d'intérêts moratoires (chapitre 67).

Les chapitres 023 « virement à la section d'investissement » en dépenses de fonctionnement et 021 « virement de la section de fonctionnement » en recettes d'investissement sont augmentés de 1 242 239,10 €.

Les dépenses d'investissement d'un montant de 151 000 € donnent lieu à des inscriptions budgétaires identiques en recettes d'investissement. Il s'agit d'un complément pour l'opération sous mandat d'assainissement non collectif à Rennemoulin (51 000 €) et de la gestion comptable des avances liées aux marchés de travaux (100 000 €).

Les autres recettes d'investissement se composent

- du transfert des résultats excédentaires d'investissement de Vélizy-Villacoublay (584 556,93 €) et de Viroflay (299 973,70 €) au chapitre 001,
- de subventions notifiées de l'Agence de l'Eau Seine Normandie de 365 927 € liées à des études pour le schéma directeur d'assainissement et à des travaux réalisés respectivement sur Vélizy-Villacoublay et Toussus-le-Noble,
- de l'avance à verser par l'Agence de l'Eau (emprunt à taux 0) de 10 348 € pour les travaux réalisés sur Toussus-le-Noble,
- de la suppression de l'inscription prévisionnelle d'emprunt de 1 603 317,48 votée en décision modificative n°1 pour financer les reports des six communes.

La DM2 est présentée en suréquilibre avec un excédent d'investissement de 899 727,25 € pour financer des travaux futurs.

Il est donc proposé au Conseil communautaire d'approuver cette DM2 du budget annexe assainissement marchés de Versailles Grand Parc pour l'exercice budgétaire 2020 synthétisée dans le tableau ci-dessous :

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

**APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,**

- 1) de voter l'Autorisation de Programme (AP) n°2020-004 d'un montant de 1 955 000 € pour des travaux d'assainissement à Vélizy-Villacoublay ;

- 2) d'indiquer l'échéancier de l'autorisation de programme :

AP n°	Objet	CP2020	CP 2021	CP 2022	CP2023	CP2024	TOTAL AP
2020-004	Travaux d'assainissement à Vélizy-Villacoublay	0 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	455 000 €	<b>1 955 000 €</b>

- 3) d'adopter la décision modificative n° 2 du budget annexe assainissement marchés de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour 2020, voté par chapitre, telle que présentée dans la maquette réglementaire annexée et en synthèse dans le tableau ci-dessous ;

DM N°2 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT MARCHES					
(Bougival, Buc, Rennemoulin, Toussus-le-Noble, Vélizy-Villacoublay, Viroflay)					
Dépenses Fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
	Chap.			Chap.	
Charges financières (intérêts)	66	5 000,00	Résultat transféré	002	1 252 239,10
Charges exceptionnelles (intérêts moratoires)	67	5 000,00	<i>par Vélizy-Villacoublay</i>		1 226 568,82
			<i>par Viroflay</i>		25 670,28
<b>Total</b>		<b>10 000,00</b>	<b>Total</b>		<b>1 252 239,10</b>
Autofinancement	023	1 242 239,10			
Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
			Autofinancement	021	1 242 239,10
			Résultat transféré	001	884 530,63
			<i>par Vélizy-Villacoublay</i>		584 556,93
			<i>par Viroflay</i>		299 973,70
			Subventions	13	365 927,00
			<i>Agence de l'Eau</i>		365 927,00
			Emprunts	16	-1 592 969,48
			<i>Emprunt (Banque)</i>		-1 603 317,48
			<i>Emprunt (Agence de l'Eau, tx 0)</i>		10 348,00
Opération ss mandat asst non collectif à Rennemoulin	458101	51 000,00	Opération ss mandat asst non collectif à Rennemoulin	458201	51 000,00
Opérations d'ordre	041	100 000,00	Opérations d'ordre	041	100 000,00
<b>Total</b>		<b>151 000,00</b>	<b>Total</b>		<b>1 050 727,25</b>

4) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout document y afférent.

\*\*\*\*\*

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 67

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de suffrages exprimés : 72 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 72 voix

*Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.*